

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE

83/138 du 15/02/1983
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/4

Portant reclassement et nomination
de Monsieur MBOUNI Albert, Profes-
seur de CEG de 4^e échelon des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT. /-

(/u la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
(/13.3 : 47 de la Constitution du 4 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

D.B.

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret 67/304/MF.DGT du 30.9.67 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21
du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement ;

D.C.F.

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du
décret n° 80/644 du 28.12.80 portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté 9441/MEN.DGMS.DPA du 11.10.82 portant promo-
tion à trois (3) ans des Professeurs de CEG des cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de
la République Populaire du Congo au titre de l'année 1980 ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 17.11.81 ;

6.7
ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 67/304 et 81/707 des 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur NDOUNDI Albert, Professeur de CEG de 4^e échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociux (Enseignement) en service au Lycée de la Libération de Brazzaville, titulaire de la Licence Es Sciences, section Mathématiques (2^{ème} session 1981), délivrée par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 3^e échelon indice 1010 Acc = Hém. /-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1^{er} Octobre 1981, date de la rentrée scolaire 1981-1982, et du point de vue de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 15 Février 1983.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA-CRA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard CONDO MARSICHEL


Colonel Louis SULVAIN NGOM

Le Ministre des Finances,


Itimi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTFP/DEP..... 3
DB..... 3
DCF..... 3
MEN..... 3
DFAA..... 3
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGCM/DC..... 2

